

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p><u>Nombre de conseillers :</u> en exercice.....33</p> <p>présents21 puis 22 à partir du point 3</p> <p>pouvoirs.....6</p> <p>absents.....6 puis 5 à partir du point 3</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le TROIS JUILLET, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 26 juin 2025, par affichage du 26 juin 2025, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	---

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Mustapha BAMBA, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN (à partir du point 3), Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET,
Elvire TENO à Jean-Luc LEROY,
Albert BLONDEL à François ROSE,
Patricia EGASSE à Mireille BENATTAR,
Bernard LABORDE à Marie-Noëlle FLOTERRER
Soria MAICHE à Mustapha BAMBA

Étaient absents :

Hervé MARTIN (jusqu'au point 3), Colette LAMBERT, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Laurent POULOT, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Mireille BENATTAR est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

La jeunesse est un atout majeur et une ressource primordiale non seulement pour le présent mais essentiellement pour l'avenir. Les jeunes sont porteurs d'un énorme potentiel qu'ils mettront ensuite au service de leur famille, de leur ville, de leur communauté et du pays si tant bien qu'on les accompagne au mieux vers l'âge adulte.

La commune de Montmagny, consciente des enjeux autour de la jeunesse, mûrit depuis plusieurs années un programme d'actions en faveur des jeunes du territoire, afin de les accompagner, soutenir, valoriser.

Motivée, convaincue, énergique, maîtrisant les nouvelles technologies, la jeunesse peut devenir le premier moteur de l'ensemble des projets de la ville.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune de Montmagny souhaite, par le biais d'un projet jeunesse, répondre aux besoins de construction et d'émancipation des jeunes (11/30 ans).

Par ce projet, il s'agit de favoriser, d'encourager leur participation à la vie publique et citoyenne et de soutenir leurs initiatives.

Le projet se déclinera en plusieurs objectifs stratégiques :

- développer les facteurs d'épanouissement individuels et collectifs,
- cultiver la citoyenneté,
- placer l'acte éducatif au cœur des dispositifs et des actions,
- encourager la réussite scolaire et professionnelle,
- favoriser les rencontres et les échanges,
- favoriser l'égalité et l'inclusion,
- ouvrir l'accès aux loisirs et à la culture,
- développer les pratiques artistiques, culturelles, sportives, scientifiques,
- Accompagner et participer aux dispositifs de santé & bien-être.

Le projet jeunesse constituera une feuille de route pour l'ensemble des acteurs concernés (institutions, organismes de natures diverses) et permettra un maillage entre ces partenaires, au bénéfice des jeunes, pour développer des objectifs concrets.

Par le biais du projet jeunesse, le service jeunesse aura pour mission d'accompagner les jeunes de 11 à 30 ans dans l'apprentissage de la citoyenneté, la socialisation, l'autonomie, l'orientation, l'insertion.

Ces missions se réaliseront à travers des actions propres au service, mais aussi en orientant les jeunes vers les structures et ressources existantes sur le territoire, comme :

- aider les jeunes à s'inscrire dans une démarche de projet, développer leur autonomie, leur engagement et les responsabiliser,
- développer l'esprit critique des jeunes, leur permettre de donner leur avis sur les questions qui les concernent pour qu'ils deviennent des acteurs de la vie locale,
- informer, orienter et soutenir les jeunes dans leurs problématiques du quotidien en lien avec la formation, l'emploi, le transport, l'hébergement, la famille...
- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en direction des collégiens et lycéens,
- instaurer un espace entre les jeunes et les élus municipaux au travers du Conseil Municipal des Jeunes,
- partager des moments conviviaux, se rencontrer autour d'actions thématiques diversifiées (sportives, culturelles, artistiques...) afin que tous puissent y trouver un intérêt.

Les actions mises en place devront permettre d'être en lien avec les jeunes et les parents. Au-delà de l'activité proprement dite, le service jeunesse devra être dans une posture de veille et d'écoute active mais aussi en capacité d'informer et d'orienter en fonction des situations rencontrées.

À partir des besoins ou des situations insatisfaisantes exprimés par les jeunes, le service jeunesse favorisera l'émergence de projets de jeunes et développera l'engagement et la participation citoyenne des jeunes à la vie de leur territoire pour contribuer à les valoriser et à développer leur autonomie et la confiance en soi.

Le service jeunesse sera également dans une posture de veille pour entendre les questions sociales et besoins exprimés par les jeunes et les parents.

Par conséquent, le projet jeunesse se concentrera prioritairement sur :

- l'accès aux loisirs,
- l'accompagnement des initiatives et des projets collectifs,
- la citoyenneté,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'accompagnement à la formation, à la recherche d'emploi,
- l'accompagnement au numérique,
- la mobilité : professionnelle, scolaire et étudiante, sociale, géographique, déplacements quotidiens,
- la prévention.

Au regard de ces thématiques, le service jeunesse favorisera et/ou organisera :

- le travail en partenariat avec les associations sportives, de prévention, d'insertion, et toutes autres associations proposant des actions en corrélation avec les axes et missions du service jeunesse
- la participation des jeunes et des parents,
- un accueil de loisirs 11-17 ans multisites les mercredis et vacances scolaires,
- des temps réguliers d'animations de rues pour aller à la rencontre et échanger avec les jeunes sur l'ensemble du territoire,
- la présence d'un animateur référent sur chacune des structures pour contribuer à développer la visibilité et le lien de confiance auprès des jeunes et des parents,
- des interventions dans les établissements scolaires pour aller à la rencontre des collégiens et lycéens,
- des conventions d'action avec les établissements scolaires autour de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire,
- des animations et des actions de sensibilisations autour de la santé, des conduites à risques, des addictions de toutes natures,
- des animations et des actions hors les murs, dans les établissements scolaires et structures jeunesse autour de l'emploi, de la formation, de la prévention, et des métiers,
- l'installation d'un Conseil Municipal des Jeunes pour favoriser la prise de conscience citoyenne,
- des actions et animations hors les murs, dans les établissements scolaires et structures jeunesse autour de l'inclusion, de l'approche du handicap : découverte et sensibilisation,
- des actions et animations hors les murs, dans les établissements scolaires et structures jeunesse autour de l'égalité femme-homme,
- des actions et animations dans les établissements scolaires et structures jeunesse autour du numérique : découverte et sensibilisation

Le conseil municipal est donc invité à adopter le projet jeunesse tel que joint en annexe.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'élaborer une feuille de route pour l'ensemble des acteurs concernés par les réponses à amener aux jeunes dans leurs besoins de construction et d'émancipation ;

Considérant la nécessité de développer des mesures efficaces et ciblées au profit des jeunes afin de favoriser leur développement, leur épanouissement, l'acquisition de la citoyenneté ;

Considérant le projet jeunesse formalisé tel que présenté en annexe ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Mustapha BAMBA ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** le projet jeunesse tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à mettre en place les actions telles que présentées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 3 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	04 JUL. 2025
Publié le.....	04 JUL. 2025
Notifié le.....	04 JUL. 2025
Montmagny, le.....	04 JUL. 2025
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.